

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Coteau-Fleuri¹ *Election des parents*

Jeudi 15 décembre 2016, 20h

Apems du collège de Coteau-Fleuri

Parents :	Candidats quart parents (cf. point 6.) et parents intéressés
Professionnels :	Mmes Nathalie Jaunin (directrice ad intérim), Anita Mercier (doyenne), Valérie Zuber (doyenne), Isabelle Lugon (doyenne), Lise Apothéloz (doyenne)
Organisations :	Mme Isabelle Diday , FSG Chailly M. Didier Walefack , L'Escale des Voisins
Autorités politiques :	M. Manuel Donzé
Excusé-e-s :	Mmes Claude Zryd Centelighe et Lise Schiltknecht (quart prof.), Sandrine Hivert (candidate quart parents)
Participant à la séance :	M. David Payot , Conseiller municipal Mme Fabienne De Pietro , Service des écoles (SEP+S)

1. Ouverture de la séance constitutive de la Commission de Coteau-Fleuri, par M. David Payot, Conseiller municipal de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Dans chaque établissement scolaire, une **Commission d'établissement** est instituée, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire).

Cette Commission réunit

- des représentant-e-s des parents: 2 à 6
- des associations actives dans le quartier : 2 à 6
- des professionnel-le-s de l'école : 2 à 6
- des autorités politiques communales : 2.

Les Commissions doivent permettre à ces différents acteurs et partenaires de se rencontrer pour : s'informer et échanger sur des sujets concernant la vie de l'école, donner des avis, faire des propositions, voire réaliser des projets. Elles se réunissent 4 à 6 fois par année et la participation fait l'objet d'une indemnité de présence. Les séances sont publiques.

Quatre délégué-e-s de chacune des 15 Commissions d'établissement se rencontrent deux fois l'an au sein du **Conseil d'établissements lausannois**, en présence du Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ). Le Conseil constitue ainsi un espace de coordination entre les établissements, d'échange de pratiques, et de relais vers la Municipalité, voire les autorités cantonales.

2. Intervention de Mme Nathalie Jaunin, directrice ad intérim de l'établissement primaire de Coteau-Fleuri

Mme Jaunin indique que l'établissement compte 930 élèves répartis dans 6 bâtiments scolaires (Chailly, Coteau-Fleuri, Devin, Praz-Séchaud, Riolet, Val d'Angrogne). Env. 180 personnes s'occupent des enfants : 100 enseignant-e-s, différents professionnels (PPLS, infirmière, assistant social, concierges, personnel de nettoyage, secrétaires, personnel de l'APEMS, devoirs surveillés...).

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



Mme Jaunin rappelle que la Commission d'établissement sera sollicitée pour le règlement d'établissement. Comment faire en sorte que les enfants se l'approprient et le vive ? Elle insiste aussi sur les liens nécessaires entre l'école et le quartier, sachant que les différents collèges ont des couleurs différentes, la communication famille-école... La Commission est une plateforme d'échanges pouvant avoir une certaine influence.

3. Présentation des membres de la Commission

Quart des professionnel-le-s de l'école :

1. Mme Isabelle **Lugon**
2. Mme Lise **Schiltknecht**
3. Mme Claude **Zryd Centelighe**, médiatrice
4. Mme Nathalie **Jaunin**, directrice ad intérim

Quart des organisations et milieux intéressés par l'école :

1. Fédération suisse de gymnastique (FSG) Chailly-Lausanne. Mme Isabelle Diday indique que la personne représentant la Fédération sera choisie prochainement.
2. M. Didier **Walefack**, L'Escale des Voisins. Cette candidature, présentée le soir même, est validée par Mme Jaunin.
3. Maison de Quartier de Chailly, en cours
4. Centre d'animation et de rencontre des Boveresses : en cours
2 postes vacants

Quart des autorités politiques :

1. M. Manuel **Donzé**
2. A repourvoir

4. Aspects organisationnels et explication sur la désignation du bureau

Les Commissions s'organisent de manière autonome : 4 à 6 séances par année (pas le mardi !). Les séances sont publiques, sauf si demande expresse de huis clos. Il est possible d'inviter des tiers pour des sujets spécifiques (exemple : Apems, police, sécurité routière, etc.). Des sous-groupes peuvent aussi être constitués si souhaité.

Budget et jetons de présence :

Un budget de CHF 1'000.- est à disposition de chaque Commission d'établissement, sous réserve de l'envoi de justificatifs originaux. Le Service des écoles fait en outre son possible pour faciliter les contacts avec les autres services de la Ville ou pour d'autres renseignements ou conseils. Des jetons de présence (CHF 80.-) sont versés en fin d'année, sur la base de la liste de présence signée lors de chaque séance plénière, et remise au Service des écoles.

Ordre du jour et procès-verbal :

10 jours avant la séance de la commission, l'ordre du jour est transmis au Service des écoles qui le remet en forme et le fait figurer sur le page internet de la Commission.

Un PV est établi par la Commission lors de chaque séance (un canevas de base fourni), puis transmis au Service des écoles pour mise en forme et mise sur Internet.

Election du bureau :

Le/la président-e, vice-président-e et secrétaire de la Commission de Coteau-Fleuri seront désignés lors de la prochaine séance de la Commission.

5. Calendrier (prochaines séances)

La prochaine séance de la Commission d'établissement de Coteau-Fleuri aura lieu le **jeudi 26 janvier 2017, à 20h00, au collège de Coteau-Fleuri (salle des maîtres)**. Les séances suivantes seront fixées lors de cette soirée.

Il est rappelé aux personnes intéressées que la prochaine séance du Conseil d'établissements lausannois aura lieu jeudi 19 janvier 2017 à 20h à la salle du Conseil communal (Hôtel de Ville, place de la Palud).



6. Election des parents

Election à l'unanimité des 6 parents présents (vote à main levée) :

- 1) M. Olivier **Boschetti** (Chailly et Val d'Angrogne)
- 2) M. Alfonso **Concha** (Coteau-Fleuri)
- 3) M. David **Da Silva** (Val d'Angrogne)
- 4) M. Patrick **Pupet** (Coteau-Fleuri)
- 5) Mme Mélanie **Turin Bertschy** (Chailly)
- 6) Mme Anne-Gabrielle **Wyss** (Coteau-Fleuri)

Mme Sandrine **Hivert** (Coteau-Fleuri), s'est excusée pour cette séance.

M. Béchir **Essmaali** (Coteau-Fleuri) est absent ce soir.

Plusieurs parents élus indiquent qu'ils sont membres des associations/organisations suivantes :

- M. Pupet : FC Boveresses
- Mme Wyss : Quartier libre
- M. Boschetti : Double Jeu (Théâtre de marionnettes de Lausanne).

Ces membres ont la possibilité de proposer ultérieurement leur candidature dans le quart des organisations, ce qui permettra de libérer des places dans le quart parents.

7. Désignation du/de la représentant-e des parents au Conseil

M. David **Da Silva** est élu avec 4 voix et représentera le quart parents lors de la prochaine séance du Conseil le 19 janvier. Mme Mélanie Turin Bertchy a recueilli 3 voix.

8. Première discussion sur le programme d'activités

- 1) Possibilité de visiter d'autres bâtiments scolaires de l'établissement de Coteau-Fleuri, notamment en organisant les séances de la Commission dans différents collèges.
- 2) Des inquiétudes sont formulées, relatives à la fermeture d'une classe et de l'APEMS du collège du Val d'Angrogne. Une communication claire aux parents est souhaitée, afin de faire taire les rumeurs et rassurer les parents. Mme Jaunin rappelle la possibilité d'inviter des représentant-e-s des CVE et APEMS lors d'une prochaine séance.
- 3) Alors que des familles s'inquiètent de la sécurité sur le chemin de l'école, la dernière séance d'information sur le Pédibus n'a pas rencontré beaucoup de succès...
- 4) Afin d'illustrer ce que peut faire une Commission d'établissement, Mme Jaunin se souvient de quelques actions mises sur pied par l'ancienne Commission d'établissement de Prélaz :
 - Concert intercollèges, avec plus de 2'500 personnes rassemblées lors de deux représentations au théâtre de Beaulieu,
 - Rallye sur le thème de l'alimentation, avec plus de 50 classes participantes et des apéritifs sains organisés pour les familles dans les différents collèges.
 - Liens avec le Conseil des élèves
 - Projet intergénérationnel avec Pro Senectute : aînés invités à venir faire des lectures aux élèves à l'école, spectacle, exposition... des actions se sont poursuivies jusqu'à ce jour suite à cette expérience.

9. Divers et propositions individuelles

Néant.

03.01.2017/SEP+S